

*COMITÉ DES SCIENCES JURIDIQUES DE L'ACADÉMIE
POLONAISE DES SCIENCES*

Dans le second semestre 1962 les activités du Comité des Sciences Juridiques se sont avant tout concentrés sur le problème de la coordination et de la révision des plans de recherche scientifique, sur l'organisation des sessions scientifiques, sur la participation des savants polonais aux travaux de codification et aux recherches de droit comparé et aussi sur la représentation de la science polonaise du droit à l'étranger.

Deux équipes s'occupant de la coordination et de la planification des recherches portant sur les problèmes particulièrement importants pour l'économie nationale ont tenu plusieurs réunions avec la participation d'un délégué du ministre de l'Enseignement Supérieur et des représentants des chaires universitaires intéressées. Au cours de ces réunions il a été procédé à une analyse poussée de l'exécution des plans de recherche scientifiques par les différents centres scientifiques et sur cette base des propositions ont été mises au point quant à la rectification des plans pour les années 1963—1965.

Durant la période en question le Comité a organisé trois sessions scientifiques élargies, auxquelles ont pris part des représentants de la science du droit de différents centres universitaires ainsi que des praticiens.

En octobre une session fut consacrée à la discussion du rapport du professeur A. Burda intitulé *L'idée de la légalité dans la doctrine de J. J. Rousseau*; cette réunion fut organisée à l'appel de l'UNESCO et aussi à l'appel du Conseil Mondial de la Paix, invitant à commémorer le 250^e anniversaire de naissance du grand philosophe.

En novembre eut lieu une réunion consacrée à la discussion du rapport du professeur A. Wolter intitulé *Les motifs du divorce d'après le projet du code de famille et de tutelle*, tandis qu'en décembre une réunion fut consacrée à la discussion du rapport du professeur W. Szubert intitulé *Le problème de la codification du droit du travail*. Les deux réunions ont suscité un vif intérêt de la part des représentants de la science et de la pratique, car elles portaient sur les problèmes fort importants du point de vue social et d'une actualité évidente.

Dans le cadre de la réalisation de la coopération et de la représentation de la science polonaise du droit à l'étranger, une délégation du Comité a pris part au colloque sur les nouvelles sources de droit dans le commerce international, organisé en septembre 1962 à Londres par l'Association Internationale des Sciences Juridiques. La délégation comprenait le professeur St. Rozmaryn, membre ordinaire de l'Académie Polonaise des Sciences et à l'époque vice-président du Comité ainsi que le professeur H. Trammer qui avait préparé le rapport national. Le Comité a préparé aussi d'autres matériaux destinés au colloque. A la même époque le professeur St. Rozmaryn fut élu, à la session annuelle du Comité International de droit comparé président de la A. I. S. J.

Les activités du Comité en 1963 ont été inaugurées par une session scientifique en janvier, consacrée à la discussion du rapport *Sur les principes de base du projet du code pénal et sur la participation des représentants de la doctrine à la discussion de ce projet*.

En février les autorités de l'Académie Polonaise des Sciences ont désigné les nouveaux membres du Comité des Sciences Juridiques à la place du comité sortant après l'expiration du délai réglementaire de deux ans. Le professeur St. Rozmaryn membre ordinaire de l'A.P.S. fut nommé président du Comité, le professeur W. Czachórski, prorecteur de l'Université de Varsovie et le professeur G. L. Seidler, recteur de l'Université de Lublin furent nommés vice-présidents. Au présidium du Comité furent nommés en outre: le professeur M. Lachs, membre correspondant de l'A.P.S., directeur de l'Institut des Sciences Juridiques à l'A.P.S., S. Walczak, maître de conférences, sous-secrétaire d'Etat à la Justice et le professeur A. Burda. Le nouveau Comité représente tous les centres de la science du droit en Pologne ainsi que la pratique.

Le Comité continue ses activités fondamentales, arrêtées dans les années précédentes, à savoir la coordination des plans de recherche scientifique, l'organisation des sessions scientifiques, le développement des travaux de recherche de droit comparé, la parti-

cipation de la science polonaise aux travaux de codification et la représentation de la science polonaise du droit à l'étranger.

Deux équipes appelées à coordonner les plans de la recherche scientifique particulièrement importante pour l'économie nationale, ont analysé l'exécution des plans par tous les centres de la science du droit en 1962 et 1963 et ont rédigé des propositions et des vœux appropriés, soumis ensuite au Centre de Coordination et de Planification des Recherches Scientifiques de l'A.P.S.

En mai une réunion fut consacrée à la discussion du rapport du professeur W. Czachórski intitulé *La question de l'approvisionnement des facultés de droit en manuels et autre matériel scientifique pour les disciplines juridiques professées à ces facultés*.

D'autre part on continuait à organiser systématiquement des sessions scientifiques élargies avec la participation des représentants de la science du droit de divers centres scientifiques et d'éminents spécialistes praticiens. En juin une session fut consacrée à la discussion du rapport du professeur St. Grzybowski intitulé *Les règles de la vie en société*. Ce rapport traitant de cette nouvelle notion de droit civil sur la base du droit comparé a suscité un vif intérêt qui s'est traduit notamment par une discussion animée. Une réunion qui fut tenue en octobre, consacrée à la discussion du rapport du professeur J. Piątowski *Les problèmes juridiques des associations agricoles*, a également suscité un vif intérêt en raison du problème actuel de la socialisation de l'agriculture et des perspectives de son développement.

Une réunion du Comité tenue en décembre fut consacrée à l'appréciation de l'état des sciences juridiques en Pologne et aux perspectives de leur développement. Elle avait été convoquée en liaison avec les travaux préparatoires à l'appréciation générale de l'état des sciences sociales en Pologne qui doit être faite par les autorités de l'A.S.P. Le professeur St. Rozmaryn a inauguré la discussion qui a permis de dégager les divers aspects des réalisations ainsi que des défauts de la science polonaise du droit et d'aboutir à des conclusions concrètes. Les matériaux de cette réunion ont ensuite été soumis aux autorités de l'Académie Polonaise des Sciences.

Au cours de la période en question le Comité a consacré beaucoup d'attention à la représentation de la science polonaise du droit à l'étranger.

En particulier le Comité a assuré la représentation de la science polonaise du droit aux travaux du Congrès International du Droit du Travail qui s'est tenu à Lyon en septembre 1963. Le Comité a organisé avant tout les travaux préparatoires ainsi que la participation de la délégation polonaise. La Pologne a présenté quatre rapports dont les auteurs furent le professeur W. Jaśkiewicz, le professeur E. Modliński, le professeur K. Walas et M. H. Borkowski. Le professeur A. Szpunar fut l'un des rapporteurs généraux du Congrès. La délégation polonaise était composée comme suit: le professeur W. Szubert de l'Université de Łódź, le professeur A. Szpunar de la même université, le professeur W. Jaśkiewicz de l'Université de Poznan, M. H. Borkowski du Conseil Central des Syndicats et M. K. Kałol, rédacteur en chef de l'hebdomadaire «Prawo i Życie» (La vie et le droit).

D'autre part les juristes polonais ont pris part à la réunion de la commission «Cas Concrets» instituée par l'Institut International des Sciences Administratives et par l'A.I.S.J., qui s'est tenue en juillet 1963 à La Haye. A cette réunion ont pris part le professeur St. Rozmaryn, comme représentant de l'A.I.S.J. et le professeur J. Litwin de l'Université de Łódź, comme un des rapporteurs généraux. En septembre le professeur St. Rozmaryn a pris part au colloque de l'A.I.S.J. et à la session annuelle du C.I.D.C., qui se sont tenus à Rome.

Près le Comité des Sciences Juridiques fonctionnent les sections polonaises des organisations scientifiques internationales, qui déploient une vive activité.

La Section Polonaise de l'Institut International des Sciences Administratives, présidée par le professeur J. Starościak, a pris part aux travaux préparatoires de la réunion de la commission «Cas Concrets» à La Haye. Récemment cette section a organisé une conférence de Mme Jampolska, professeur, de l'Institut de l'Etat et du Droit de l'Académie de Sciences de l'URSS, en vue d'initier les spécialistes polonais du droit administratif aux travaux des savants soviétiques. Actuellement la section prend une part active aux travaux préparatoires sur le plan scientifique et celui d'organisation à la Table Ronde de l'Institut International des Sciences Administratives, qui se réunira à Varsovie en juin 1964. En particulier en été préparés les rapports nationaux polonais et les matériaux destinés au numéro spécial de la «Revue des Sciences Administratives», consacré à l'administration polonaise.

La section polonaise de l'Association Internationale du Droit du Travail et de la Sécurité Sociale, présidée par le professeur W. Szubert, a pris une part active à la préparation et aux travaux du Congrès International du droit du travail à Lyon, dont il a été question plus haut, elle a tenu d'autre part quelques réunions consacrées aux questions d'organisation.

La section polonaise de l'Association Internationale du Droit d'Assurances, présidée par le professeur W. Warkalło, a organisé plusieurs réunions scientifiques, consacrées à la discussion des problèmes actuels du droit d'assurances, dont l'une avec le rapport de M. Schlisser, maître de conférences de Berlin (RDA).

La Commission polonaise de l'Association Internationale d'Histoire du Droit et des Institutions, présidée par le professeur J. Barda, a pris part à la préparation de la session scientifique qui s'est tenue en septembre 1963 à Bologne à l'occasion de l'anniversaire d'Accursius. Le professeur Bardach a participé à cette session en qualité de vice-président de l'Association et de rapporteur.

D'autre part, sur l'initiative du Comité des Sciences Juridiques, a été préparée la publication *Introduction au Droit Polonais*, en français, destiné aux juristes étrangers, avant tout aux facultés de droit comparé et aux centres de recherche de droit comparé. Cette publication contient 16 chapitres consacrés aux différents domaines du droit polonais. Les travaux ont été dirigés par une équipe composée comme suit: le professeur St. Rozmaryn (président et rédacteur de l'ensemble), le professeur W. Czachórski, le professeur I. Andrejew et M. K. Koziół-Poklewski. L'ouvrage paraîtra en 1964.

Wacław Goronowski